



## Refus verbal location cause soit disant revenu insuffisant

Par **Patrizme**, le **24/09/2011** à **14:12**

Bonjour,

Je suis chauffeur routier en national et je vend mon bien actuel car nous nous séparons. Je suis donc a la recherche d'un bien a la location sur un secteur défini de la communauté d'agglomerations de Poitiers.

Mon salaire net est de 1.550 euros tout les mois, et j'ai aussi des frais de route (il n'apparaissent pas sur la fiche de paie) d'environ 1.000 euros mensuel.

Cela fait une moyenne mensuel de 2.400 voir 2.500 net. Et un cautionnaire aussi.

Une agence de Poitiers, dont je tairais le nom, m'a refusé une location d'un bien au loyer de 615 euros, sous prétexte qu'il refuse les cautionnaires, et que mon dossier ne passerait pas auprès de l'assureur, par rapport au fait que mon revenu sur fiche de paie est inférieur à 3 X le loyer.

Cette bêtise me fait penser à de la discrimination. Je gagne bien ma vie et mon salaire est régulier. Que dire des commeciaux qui sont payés à coup de lance-pierres. Comment font ils ?

Je suis dans une impasse et bientôt à la rue.

Merci de votre aide.

Patrick.

Par **mimi493**, le **24/09/2011 à 14:49**

Hélas, la loi a changé : il est interdit de prendre une caution si le bailleur a une assurance loyer impayés. Donc ils ne font qu'appliquer la loi.

Le bailleur est en droit d'exiger 3 fois le loyer en revenu et vos frais de route ne sont pas un revenu c'est un remboursement de vos frais, donc ils ne les prennent pas en compte, c'est normal (comme l'assurance maladie, comme la retraite, comme pour calculer des allocations chômage etc.). Votre salaire est de 1500 euros donc il faut tabler

- sur un loyer de 500 euros

- trouver un bailleur particulier, sans agence, qui ne prend pas d'assurance

Par **Patrizme**, le **24/09/2011 à 16:20**

Bonjour mimi 493,

Jr ne dépense quasiment rien de la semaine! Se sont des frais relatif a la convention collective des chauffeurs grand routier. Des indemnités de déplacements si vous préférez.

Ce qui parais étrange, c'est que les banques non pas les mêmes raisonnements, et pour mon près immo on prit ces frais en considération a 80 pour cent.

Je pense même être mieux lotis que la personne qui prend sa voiture pour se rendre au travail, éventuellement la reprendre le midi, et rajouter le complément de ses tickets resto pour manger!

Cela est discriminatoire a mon sens, ou mal foutu!

Par **mimi493**, le **24/09/2011 à 16:26**

Et vous verrez que ça ne sera pas pris en compte pour votre retraite (vous allez avoir une surprise), ni pour des indemnités journalières en cas de maladie, ni pour les allocations chômage, donc vous avez intérêt à baser votre niveau de vie sur vos 1500 euros

De toute façon, le bailleur a la liberté de choix de son locataire.

Par **Patrizme**, le **24/09/2011 à 16:33**

Merci de votre réponse mimi.

En effet, il ne faut pas être malade, et cela n'est pas pris en compte a la retraite.

Mais certains amis chauffeur aussi, on ces frais qui apparaissent sur le fiche de paie sur le

net à payer, mais pas sur le net imposable c'est vrai.

Bon wk et merci.